BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1581

92 – HAUTS-DE-SEINE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE

Ventes et cessions

552 053 274 RCS Nanterre.
TA.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 14863698.00 EUR.
Adresse : 110, Esplanade du Général de Gaulle, 92931 Paris la Défense Cedex.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION AXCAN FRANCE (INVEST) SAS Société par actions simplifiée Au capital de : 70 653 430,00 EUR Siège social 110 Esplanade du Général de Gaulle 92931 Paris la Défense Cedex N ° RCS 439 538 323 RCS Nanterre, est société absorbante TA Société par actions simplifiée Au capital de : 14 863 698,00 EUR Siège social 110 Esplanade du Général de Gaulle 92931 Paris la Défense Cedex N° RCS 552 053 274 RCS Nanterre, est société absorbée Evaluation de l'actif et du passif de TA dont la transmission à AXCAN FRANCE (INVEST) SAS est prévue : Actif apporté évalué à :16.657.861 euros Passif estimé à : 2.915.918 euros Actif net apporté par AXCAN FRANCE (INVEST) SAS : 13.741.942 euros Cette opération de fusion-absorption sera placée sous le régime juridique des fusions prévu aux articles L 236-1 et suivants du Code de commerce. AXCAN FRANCE (INVEST) SAS, société absorbante, détenant la totalité des actions de TA, société absorbée, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital. De même, les apports effectués par la société absorbée n'étant pas rémunérés par l'attribution d'actions émises par la société absorbante, il n'a pas été établi de rapport d'échange. Prime de fusion : 0 La fusion prendra effet, à l'issue du délai d'opposition des créanciers, lors de la constatation de la réalisation définitive de la fusion, d'un point de vue juridique, et rétroactivement le 1er janvier 2022 à zéro heure d'un point de vue fiscal et comptable. TA sera dissoute de plein droit sans opération de liquidation au jour de la réalisation définitive de la fusion. Le traité de fusion signé le 2 mai 2022 par les deux sociétés participantes a été déposé le 3 mai 2022, au nom de TA et de AXCAN FRANCE (INVEST) SAS au greffe du Tribunal de commerce de Nanterre..